



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/21  
19 juin 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-septième réunion  
Bangkok, 16 – 20 juillet 2012

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE POUR L'ANNÉE 2012**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 1 272 234 \$US pour les amendements à son programme de travail de 2012, sans aucun coût d'appui d'agence associé. Les amendements soumis sont joints au présent document.

2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail du PNUE sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)
<b>SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE</b>			
<b>A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions</b>			
Bolivie (État plurinational de)	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VIII)	78 867	78 867
Brunei Darussalam	Renouvellement du renforcement des institutions (phase III)	70 000	70 000
Iles Cook	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Fidji	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VIII)	60 000	60 000
Gambie	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Grenade	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Guinée-Bissau	Renouvellement du renforcement des institutions (phase III)	60 000	60 000
République démocratique populaire lao	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VI)	60 000	60 000
Madagascar	Renouvellement du renforcement des institutions (phase V)	60 700	60 700
Maldives	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
Micronésie (États fédérés de)	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Nauru	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Népal	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	60 000	60 000
République de Moldova	Renouvellement du renforcement des institutions (phase VII)	69 334	69 334
Arabie saoudite	Renouvellement du renforcement des institutions (phase II)	200 000	200 000
Suriname	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	73 333	73 333
Tuvalu	Renouvellement du renforcement des institutions (phase IV)	60 000	60 000
Vanuatu	Renouvellement du renforcement des institutions (Phase IV)	60 000	60 000
Sous-total pour A:		1 272 234	1 272 234
Coûts d'appui d'agence (nuls pour le renforcement des institutions)		0	0
Total:		1 272 234	1 272 234

### SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

#### A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions

- a) Bolivie (État plurinational de) (phase VIII): 78 867 \$US
- b) Brunei Darussalam (phase III): 70 000 \$US
- c) Iles Cook (phase IV): 60 000 \$US
- d) Fidji (phase VIII): 60 000 \$US

- e) Gambie (phase VII): 60 000 \$US
- f) Grenade (phase IV): 60 000 \$US
- g) Guinée-Bissau (phase III): 60 000 \$US
- h) République démocratique populaire lao (phase VI) : 60 000 \$US
- i) Madagascar (phase V): 60 700 \$US
- j) Maldives (phase VII): 60 000 \$US
- k) Micronésie (États fédérés de) (phase IV) : 60 000 \$US
- l) Nauru (phase IV): 60 000 \$US
- m) Népal (phase VII): 60 000 \$US
- n) République de Moldova (phase VII) : 69 334 \$US
- o) Arabie saoudite (phase II): 200 000 \$US
- p) Suriname (phase IV): 73 333 \$US
- q) Tuvalu (phase IV): 60 000 \$US
- r) Vanuatu (phase IV): 60 000 \$US

### **Descriptions des projets**

3. Le PNUE a présenté les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions pour les pays mentionnés ci-dessus. Les descriptions des demandes pour ces pays figurent à l'annexe I au présent document.

### **Observations du Secrétariat**

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finaux sur le renforcement des institutions et les plans d'action présentés par le PNUE au nom de la Bolivie (État plurinational de), de Brunei Darussalam, des Iles Cook, de Fidji, de la Gambie, de Grenade, de la Guinée-Bissau, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, des Maldives, de la Micronésie (États fédérés), de Nauru, du Népal, de la République de Moldova, de l'Arabie saoudite, du Suriname, de Tuvalu et de Vanuatu qui ont été remis selon le modèle de présentation révisé pour le renouvellement des projets de renforcement des institutions approuvé par la décision 61/43, et a constaté que les pays respectent les objectifs d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) établis par le Protocole de Montréal. Le Secrétariat a examiné les demandes en tenant compte des décisions 59/17, 59/47a) et 61/43, notamment de la décision 61/43 par laquelle le Comité exécutif a décidé « de maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61<sup>e</sup> réunion ».

### **Recommandation du Secrétariat**

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des demandes de renouvellement du renforcement des institutions pour la Bolivie (État plurinational de), Brunei Darussalam, les Iles Cook, Fidji, la Gambie, Grenade, la Guinée-Bissau, la République démocratique populaire lao, Madagascar, les Maldives, la Micronésie (États fédérés), Nauru, le Népal, la République de Moldova, l'Arabie saoudite, le Suriname, Tuvalu et Vanuatu, aux niveaux de financement précisés dans le tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif pourrait souhaiter transmettre aux gouvernements concernés les observations qui figurent à l'annexe II au présent document.

-----

**Annexe I**

**PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

**BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: nov-95	91 000
	Phase II: nov-98	60 670
	Phase III: juillet-01	60 670
	Phase IV: juillet-03	100 000
	Phase V: nov-05	78 867
	Phase VI: nov-07	78 867
	Phase VII: nov-09 & avril-10	78 868
	Total:	548 942
Montant demandé pour le renouvellement (phase VIII) (\$ US) :		78 867
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VIII (\$ US) :		78 867
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		78 867
Date d'approbation du programme de pays :		1995
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	75,7
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,3
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	6,1
(f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,6
Dernière consommation de SAO (2010) déclarée conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	7,7
(f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total:	7,7
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		2 861 005
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		2 339 328
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		111,6
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		106,5

1. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	1 047 063
(b) Renforcement des institutions :	548 942
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 265 000
Total :	2 861 005

Rapport périodique

2. Durant la phase courante du projet de renforcement des institutions, le ministère de l'Environnement et de l'Eau, avec l'appui de l'Unité nationale de l'ozone (UNO), a poursuivi avec succès la mise en œuvre du Protocole de Montréal. En 2010, la consommation de CFC, de halons, de tétrachlorure de carbone et de bromure de méthyle était nulle. L'UNO de l'état plurinational de Bolivie a achevé la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale des CFC (PGEF), obtenu l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et suivi un plan d'action pour soutenir et accélérer le processus de ratification de l'amendement de Beijing qui devrait être terminé d'ici novembre 2012. L'UNO a aussi préparé un nouveau décret sur la réglementation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO), incluant le système de quotas d'importation pour les HCFC, actuellement en cours d'examen pour approbation par les plus hautes instances du ministère. Toutes les activités de diffusion d'informations et de sensibilisation du public ont été menées selon le plan d'action et en coopération avec les principaux intervenants, les institutions gouvernementales, le monde universitaire, les ONG et le secteur privé, y compris les utilisateurs finals.

Plan d'action

3. La prochaine phase du projet de renforcement des institutions de l'état plurinational de Bolivie se concentrera sur la réalisation et le maintien de la conformité du pays à toutes ses obligations aux termes du Protocole de Montréal. Les principales activités prévues pour cette phase incluent la conclusion du processus de ratification de l'amendement de Beijing par l'Assemblée nationale, l'adoption de la réglementation actualisée sur les SAO et la mise en œuvre de la phase I du PGEH. L'UNO soutiendra aussi les centres de formation en réfrigération et le programme d'accréditation des techniciens par une assistance technique et de l'information sur les technologies de remplacement et elle continuera de mener des activités de formation et de sensibilisation du public sur la protection de la couche d'ozone. Le gouvernement de l'état plurinational de Bolivie s'assurera aussi que les rapports périodiques sur le programme de pays et les rapports sur la consommation de SAO soient remis en temps voulu au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone.

**BRUNEI DARUSSALAM: Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
Phase I:	nov-98	80 000
Phase II:	juillet-04	70 000
	Total:	150 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase III) (\$ US) :		70 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase III (\$ US) :		70 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		70 000
Date d'approbation du programme de pays :		1998
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2012
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		78,2
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		6,1
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	6,9
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	6,9
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :	
	2011
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :	
	1 001 800
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :	
	282 263
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :	
	67,1
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	
	66,5

4. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	52 800
(b) Renforcement des institutions :	150 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	799 000
Total:	1 001 800

Rapport périodique

5. La mise en œuvre de la seconde phase de son projet de renforcement des institutions a considérablement aidé le Brunei Darussalam à respecter ses obligations d'élimination des SAO durant la période considérée. A titre d'exemple, le projet a permis au pays de mettre en œuvre efficacement et de surveiller son système d'autorisation à travers le système de demande de permis. La coopération régulière entre le ministère de l'Environnement, des Parcs et des Loisirs et le ministère royal des Douanes et de l'Accise a aidé le Brunei Darussalam à surveiller avec précision la consommation de SAO. En plus du système d'autorisation, le projet de renforcement des institutions a permis au gouvernement de Brunei Darussalam de sensibiliser davantage le grand public et les utilisateurs finals à la nécessité d'éliminer les SAO. La participation aux réunions du réseau régional, du Groupe de travail à composition non limitée (OEWG) et de la Réunion des Parties au Protocole de Montréal (MOP) a permis aux fonctionnaires gouvernementaux d'acquérir une meilleure compréhension des décisions relatives à l'élimination des SAO ainsi que des connaissances et une expérience qu'ils peuvent adoptées au niveau local. En conséquence, il n'y a eu aucune importation de CFC depuis la date d'élimination finale de janvier 2010, ni commerce illicite de SAO durant cette période. Brunei Darussalam a respecté toutes ses obligations relatives à l'élimination des SAO.

Plan d'action

6. Durant la troisième phase de son projet de renforcement des institutions, le gouvernement de Brunei Darussalam poursuivra la mise en œuvre d'activités et d'initiatives en vue de respecter les engagements de réduction de la consommation de SAO, incluant la mise en œuvre de la phase I du PGEH. Le système de quotas pour les HCFC sera mis en place à compter de 2013. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement de Brunei Darussalam introduira aussi des exigences d'étiquetage, des restrictions d'importation pour tous les HCFC, sauf le HCFC-22, l'accréditation des techniciens en réfrigération et en climatisation ainsi que des restrictions sur l'instauration de nouvelles capacités de fabrication pour des produits à base de HCFC.

## ILES COOK : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
	Démarrage	déc-04 15 000
	Phase I:	nov-06 15 000
	Phase II, année 1:	nov-07 15 000
	Phase II, année 2:	nov-09 32 500
	Phase III	déc-10 60 000
	Total :	137 500
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2004
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC:		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,7
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	0,1
(f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	0,1
(f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total:	0,1
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		208 750
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		61 223
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		1,4
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		0,5

### 7. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Fonds approuvés (\$ US)
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	137 500
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	71 250
Total:	208 750

### Rapport périodique

8. Durant la dernière phase de son projet de renforcement des institutions, le gouvernement des Iles Cook a continué d'adapter la législation existante sur les SAO pour soutenir l'élimination accélérée des HCFC; a introduit un quota pour les HCFC dans la réglementation; a donné de la formation au service des douanes ainsi que sur les pratiques exemplaires en réfrigération et a terminé la préparation du PGEH,

approuvé à la 63<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Par ailleurs, l'UNO a poursuivi la surveillance, la collecte et la communication des données sur la consommation de SAO; a organisé des activités de sensibilisation, incluant la célébration de la Journée de l'ozone en 2011, avec une rétroaction positive de la part du public.

### Plan d'action

9. Le plan d'action pour la prochaine phase se concentrera sur la mise en œuvre du PGEH. L'UNO coordonnera la finalisation des amendements de la réglementation, pour présentation au cabinet; mettra en œuvre le système des dossiers de données électroniques, élaboré pour gérer les permis et les autorisations d'importation de SAO; officialisera la coopération existante avec le service des douanes par la signature d'un protocole d'entente; continuera de renforcer les capacités de ce service pour la surveillance des SAO par de la formation et appuiera le fonctionnement de l'association de la réfrigération et de la climatisation par des communications régulières et de la formation sur les pratiques exemplaires en réfrigération.

### **FIDJI: Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
Phase I:	mars-94	65 890
Phase II:	nov-99	43 930
Phase III:	juillet-02	57 000
Phase IV, (année 1):	déc-04	30 000
Phase IV, (année 2):	nov-05	30 000
Phase V	nov-06	60 000
Phase VI	nov-08	60 000
Phase VII	juillet-10	60 000
	Total:	406 820
Montant demandé pour le renouvellement (phase VIII) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VIII (\$ US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		1993
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		33,4
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		8,5
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,7
Dernière consommation de SAO déclarée (2011) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		14,46
(f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
	Total:	14,46
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2011
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		1 143 145
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		838 885
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		31,0
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (Tonnes PAO):		31,0

10. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Fonds approuvés (\$ US)
(a) Projets d'investissement :	71 800
(b) Renforcement des institutions :	406 820
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	664 525
Total:	1 143 145

Rapport périodique

11. Durant la septième phase du projet de renforcement des institutions, Fidji a achevé avec succès la mise en œuvre du PGEF et la préparation du PGEH. Le système d'autorisation/de permis pour les SAO est opérationnel et le système de quotas pour contrôler l'importation/exportation de HCFC est en place et appliqué rigoureusement. De plus, l'UNO organise continuellement des programmes de formation pour les techniciens et les agents des douanes et a entrepris des activités de sensibilisation durant la période considérée. L'UNO a participé activement aux réunions régionales et internationales. Au niveau régional, Fidji a aidé des pays voisins pour la tenue d'ateliers de formation sur les pratiques exemplaires et d'ateliers à l'intention du service des douanes et a contribué à développer les capacités des nouveaux agents de l'ozone dans un cadre de coopération sud-sud.

Plan d'action

12. Au cours des deux prochaines années, les efforts du gouvernement porteront sur la mise en œuvre du PGEH. La formation de techniciens et le programme de récupération et de recyclage seront mis en œuvre selon le calendrier convenu dans le PGEH et l'UNO donnera une formation aux agents des douanes et continuera de travailler étroitement avec le service des douanes pour renforcer les contrôles frontaliers. Le protocole d'entente avec le service des douanes sera amendé et amélioré. L'UNO travaillera aussi avec les intervenants pertinents pour intégrer des équipements à base de HCFC dans la nouvelle stratégie d'élimination des HCFC. Un conseil national sur l'évaluation, les répartitions et l'approbation des quotas pour les HCFC sera constitué. L'UNO poursuivra aussi la collecte et la communication périodiques des données ainsi que son programme de sensibilisation du public.

**GAMBIE : Renouvellement du renforcement des institutions**

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :	
Phase I: mai-96	42 200
Phase II: mai-00	28 000
Phase III: déc-03	36 753
Phase IV: avril-06	60 000
Phase V: avril-08	60 000
Phase VI juillet-10	60 000
Total:	286 773
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US) :	60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :	0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	1996
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :	2011

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	23,8
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	1,5
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	1,5
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	1,5
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :	2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :	1 141 473
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :	986 358
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :	42,7
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	42,5

13. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	243 500
(b) Renforcement des institutions :	286 773
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	611 200
Total:	1 141 473

Rapport périodique

14. La Gambie respecte ses obligations aux termes du Protocole de Montréal pour l'élimination de toutes les substances réglementées. Durant la phase courante du renforcement des institutions, les efforts de l'UNO ont porté plus particulièrement sur la mise en œuvre de divers plans d'élimination des SAO, des activités de sensibilisation, la formation et le développement des compétences des techniciens en réfrigération, des agents des douanes et autres agents d'application de la loi. Dans le cadre du PGEF, près de 240 techniciens en réfrigération et 180 agents des douanes ont reçu respectivement une formation sur la manipulation convenable des frigorigènes et sur le contrôle des frigorigènes interdits. En plus des programmes de formation et de sensibilisation, les points d'entrée douaniers ont reçu des identificateurs de frigorigènes. Ces activités ont permis à l'UNO d'instaurer de bonnes relations de travail avec les organismes gouvernementaux, les associations professionnelles et autres intervenants concernés qui sont étroitement impliqués dans le soutien des activités d'élimination des SAO dans le pays.

Plan d'action

15. Pour la prochaine phase, l'UNO vise à maintenir le respect des mesures de réglementation sur les SAO, établies par le Protocole de Montréal, et à mettre en œuvre des programmes et des stratégies en vue de l'élimination graduelle des HCFC. L'UNO renforcera les partenariats et le réseautage avec des institutions pertinentes, impliquées dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal. De plus, l'UNO continuera à coordonner et surveiller les activités du programme dans le cadre du PGEH, à assurer

l'intégration des objectifs du Protocole de Montréal dans la politique et les règlements sur l'environnement et mènera des activités de sensibilisation du public. L'UNO continuera aussi à jouer un rôle de conseiller au sein de l'Agence nationale de l'environnement pour les questions qui touchent à la protection de la couche d'ozone et elle poursuivra la collecte, l'analyse et la communication des données sur les SAO selon les engagements pris.

### **GRENADE : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
	Phase I: mars-00 & déc-04	48 000
	Phase II: nov-06	60 000
	Phase III: avril-10	52 500
	Total:	160 500
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2000
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2010
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		6,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		0,8
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		0,8
(f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
	Total:	0,8
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2011
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		765 100
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		516 367
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		8,1
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO):		8,1

#### 16. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	120 000
(b) Renforcement des institutions :	160 500
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	484 600
Total:	765 100

## Rapport périodique

17. Durant la période considérée, le gouvernement de Grenade a mis en œuvre le Protocole de Montréal avec succès, en respectant tous les engagements nationaux. L'UNO a poursuivi la mise en œuvre du PGEF qui est devenu le PGEH. Le PGEH a été approuvé à la 62<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et lancé en juin 2011. Grenade a aussi maintenu l'élimination complète des CFC, du tétrachlorure de carbone, des halons et du bromure de méthyle et introduit un système de quotas pour les HCFC en janvier 2012 – soit un an avant l'année de référence. L'UNO a mené également des activités de sensibilisation du public et de diffusion d'informations à la radio, la télévision, dans les journaux et par d'autres canaux. Les rapports sur la mise en œuvre du programme de pays et sur la consommation nationale de SAO pour 2010 et 2011 (données exigées en vertu de l'article 7) ont été remis respectivement au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone.

## Plan d'action

18. Les activités prévues pour la prochaine phase se concentreront sur le maintien du respect de toutes les obligations du pays aux termes du Protocole de Montréal. Elles comprennent la mise en œuvre du système de permis et de quotas pour les HCFC, l'application de mesures de réglementation pour maintenir l'élimination des CFC, la remise aux dates prévues des rapports sur la consommation de SAO et la mise en œuvre du programme de pays, l'élaboration et la coordination des activités de formation et de sensibilisation destinées aux autorités nationales, au secteur de la réfrigération et de la climatisation et au grand public. L'UNO de Grenade participera aussi aux réunions de réseau régionales et aux activités de coopération sud-sud pour partager son expérience et se familiariser davantage avec la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

## **GUINÉE-BISSAU : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :	
Phase I: mars-03 & jlt-04	90 000
Phase II: nov-08	60 000
Total:	150 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase III) (\$ US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase III (\$ US) :	60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :	0
Coût total de la phase III du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2004
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :	2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	26,3
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	1,5
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Dernière consommation de SAO déclarée (2011) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	2,86
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	2,86
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :	
	2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :	
	967 900
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :	
	699 559
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :	
	26,4
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	
	21,3

19. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif:

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	40 000
(b) Renforcement des institutions:	150 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	777 900
Total:	967 900

Rapport périodique

20. Durant la seconde phase de son projet de renforcement des institutions, la Guinée-Bissau a réalisé l'élimination complète des CFC. L'UNO a coordonné l'élaboration du PGEH, approuvé à la 65<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et, dans le cadre du PGEF, elle poursuit la mise en œuvre du programme de formation des agents des douanes, du programme de formation et d'accréditation des techniciens en réfrigération et la distribution de trousseaux à outils aux techniciens. L'UNO a mené aussi des activités de sensibilisation régulièrement et collecté les données de consommation pour répondre aux exigences de rapport.

Plan d'action

21. L'UNO de Guinée-Bissau est bien établie au sein de la structure gouvernementale et les enjeux du Protocole de Montréal bénéficient d'une attention adéquate de la part des décideurs. Au cours de la prochaine phase du renforcement des institutions l'UNO coordonnera l'application des règlements promulgués sur les SAO et la mise en œuvre du PGEH; achèvera et surveillera les dernières activités d'investissement dans le cadre du PGEF; collectera les données sur la consommation de SAO pour la remise ponctuelle des rapports au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone; participera régulièrement à toutes les réunions sur l'ozone et coordonnera les activités de sensibilisation, y compris la célébration de la Journée internationale de l'ozone.

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil de pays</b>		
Agence d'exécution:		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
Phase I:	juillet-01	66 000
Phase II:	juillet-04	57 200
Phase III:	nov-06	60 000
Phase IV:	nov-08	60 000
Phase V:	juillet-10	60 000
	Total:	303 200
Montant demandé pour le renouvellement (phase VI) (\$ US):		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VI (\$ US):		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase VI du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US):		60 000
Date d'approbation du programme de pays:		2001
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		43,3
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		2,3
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation de SAO (2010) déclarée conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		2,5
(f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
	Total :	2,5
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		1 643 413
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		1 031 141
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		31,0
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		16,3

22. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	644 003
(b) Renforcement des institutions :	303 200
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	696 210
Total :	1 643 413

Rapport périodique

23. La mise en œuvre de la cinquième phase du projet de renforcement des institutions a considérablement soutenu la République démocratique populaire lao pour parvenir au respect de ses obligations pour l'élimination des SAO. Le projet a aidé le gouvernement du pays à renforcer son système

de permis par la révision de la réglementation sur l'importation et l'exportation de SAO qui sera intégrée dans le décret du premier ministre sur la gestion des produits chimiques. À travers le sondage annuel mené sur place pour recueillir des données de terrain, l'UNO a identifié des domaines d'amélioration dans le système de permis existant. La coopération régulière entre l'UNO, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère des Douanes a soutenu le pays dans ses efforts pour une surveillance précise de la consommation de SAO. Des réunions régulières avec l'équipe nationale de l'ozone ont renforcé la mise en œuvre des activités dans le cadre du Protocole de Montréal. En outre, le projet de renforcement des institutions a sensibilisé le grand public et les utilisateurs finals à l'élimination des SAO. La participation aux réunions de réseau régionales, au Groupe de travail à composition non limitée et à la Réunion des Parties a permis aux fonctionnaires gouvernementaux de mieux comprendre les décisions sur l'élimination des SAO, d'acquérir des connaissances et une expérience qui peuvent être adoptées localement. Par conséquent, il n'y a plus aucune importation de CFC depuis janvier 2010. La République démocratique populaire lao a respecté ses obligations en matière d'élimination des SAO.

### Plan d'action

24. Durant la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le gouvernement du pays continuera de se concentrer sur les activités requises pour respecter les obligations relatives aux SAO. L'UNO appliquera la réglementation révisée, incluant le système de quotas pour l'importation de HCFC dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'UNO coordonnera aussi la mise en œuvre de la phase I du PGEH afin de respecter le premier objectif de conformité pour les HCFC et poursuivra la coopération avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère des Douanes afin d'assurer une réglementation efficace de la consommation de SAO et de lutter contre le commerce illicite.

### **MADAGASCAR: Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution:		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
	Phase I: nov-99	70 000
	Phase II: juillet-04	60 700
	Phase III: juillet-06	60 700
	Phase IV: nov-09 & avril-10	60 700
	Total :	252 100
Montant demandé pour le renouvellement (phase V) (\$ US) :		60 700
Montant recommandé pour l'approbation de la phase V (\$ US) :		60 700
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fond multilatéral (\$ US) :		60 700
Date d'approbation du programme de pays :		1999
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2010
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	47,9
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	24,9
(f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	2,6

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Dernière consommation SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	16,8
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total :	16,8
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :	2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :	1 264 500
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :	973 265
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :	43,1
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	35,4

25. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	265 000
(b) Renforcement des institutions :	252 100
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	747 400
Total :	1 264 500

Rapport périodique

26. Durant la quatrième phase du projet de renforcement des institutions, le gouvernement de Madagascar a mis en œuvre plusieurs activités, à travers l'UNO, pour réaliser et maintenir l'élimination complète des CFC. Ces activités incluaient l'application du système de permis pour les SAO et autre législation connexe; l'organisation, la mise en œuvre et la surveillance des activités de formation dans le cadre du PGEF; l'élaboration du PGEH; la diffusion d'informations sur les nouvelles technologies et les substituts aux SAO; des activités de sensibilisation du public, y compris la célébration de la Journée internationale de l'ozone; la remise du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays au Fonds multilatéral et des rapports sur les données de consommation de SAO au Secrétariat de l'ozone dans les délais prévus; et la liaison entre le gouvernement et les organismes internationaux concernés (Secrétariat du Fonds multilatéral, Secrétariat de l'ozone, agences d'exécution et autres).

Plan d'action

27. La cinquième phase du projet de renforcement des institutions a pour principal objectif de maintenir la conformité pour l'élimination complète des CFC, des halons et autres substances et d'assurer le gel de la consommation de HCFC, tel que requis par le Protocole de Montréal. Durant cette période, l'UNO coordonnera la mise en œuvre des activités du PGEH, poursuivra les activités de diffusion d'informations et de sensibilisation à l'intention des décideurs, des intervenants et du grand public; fera rapport sur les progrès du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral et collectera les données pour faire rapport au Secrétariat de l'ozone.

**MALDIVES : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
	Phase I: mars-94	41 250
	Phase II: juillet-02	35 753
	Phase III: déc-04	60 000
	Phase IV: nov-06	60 000
	Phase V: nov-08	60 000
	Phase VI: juillet-10	60 000
	Total :	317 003
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		60,000
Date d'approbation du programme de pays :		1993
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2010
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	4,6
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	4,6
(f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2011) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	3,78
(f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total :	3,78
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		1 622 943
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		698 404
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		4,6
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		2,9

28. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	485 000
(b) Renforcement des institutions :	317 003
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des projets d'investissement :	820 940
Total :	1 622 943

Rapport périodique

29. Durant la sixième phase du projet de renforcement des institutions, le gouvernement des Maldives a poursuivi la mise en œuvre des activités résiduelles du PGEF pour maintenir l'élimination complète des CFC. Le gouvernement des Maldives a poursuivi aussi la mise en œuvre de nombreuses activités

inscrites dans le PGEH approuvé à la 60<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif et il a continué de collecter les données pour présenter les rapports en temps voulu; de mener des activités de sensibilisation du public; de renforcer son système de permis et de préparer le système de quotas sur les HCFC qui entrera en vigueur à partir de 2013. Le protocole d'entente entre le ministère des Pêches et de l'Agriculture et le ministère du Logement et de l'Environnement a été élaboré pour aider l'industrie des pêches des Maldives à abandonner des technologies de réfrigération et de climatisation à base de HCFC pour des solutions de remplacement ménageant l'ozone et le climat. Avec la mise en œuvre réussie de toutes ces activités, le gouvernement a présenté ses réussites en matière de protection de la couche d'ozone et de neutralité carbone dans un événement parallèle, organisé par le ministère du Logement et de l'Environnement des Maldives, en coopération avec le programme OzonAction.

#### Plan d'action

30. Durant la septième phase du projet de renforcement des institutions, les Maldives poursuivront la mise en œuvre de leur PGEH, incluant la formation des agents des douanes et des techniciens en réfrigération. Le gouvernement travaillera aussi étroitement avec le ministère des Douanes pour renforcer les contrôles frontaliers et avec tous les autres intervenants pour remettre les rapports en temps voulu, tel que requis.

#### **MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE) : Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution:		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
	Phase I: mars-02	34 000
	Phase II: jlt-06 & jlt-09	41 333
	Phase III: jlt-10	60 000
	Total :	135 333
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2002
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,2
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	0,2
(f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2011) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	0,06
(f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total :	0,06
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		225 208
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		150 572
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		1,0
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		0,0

31. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Fonds approuvés (\$ US)
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	135 333
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	89 875
Total :	225 208

Rapport périodique

32. Durant la phase courante du projet de renforcement des institutions, le gouvernement des États fédérés de Micronésie a progressé dans la finalisation de la réglementation sur la protection de la couche d'ozone qui renforcera le système de permis pour la réglementation des SAO et servira de fondement à la mise en œuvre du système de quotas dans ce pays. L'UNO a mené aussi des consultations avec l'industrie pour la préparation et la mise en œuvre du PGEH approuvé à la 63<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif; a tenu un atelier de formation pour les agents des douanes et organisé des activités de sensibilisation pour informer le grand public sur les utilisations des HCFC, leurs impacts et le plan d'élimination.

Plan d'action

33. Le plan d'action pour la prochaine phase du projet de renforcement des institutions se concentre sur la mise en œuvre du PGEH et l'application du système de quotas. L'UNO travaillera étroitement avec le ministère des Douanes pour renforcer les contrôles frontaliers et collecter les données en vue de la préparation des rapports requis aux termes du Protocole de Montréal. L'UNO augmentera aussi les consultations avec d'autres intervenants afin de mobiliser leur soutien pour la mise en œuvre du PGEH.

**NAURU : Renouvellement du renforcement des institutions**

Résumé du projet et profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :	
Phase I: déc-04& nov-06	30 000
Phase II: nov-07	15 000
Phase III: avril-10	52 500
Total :	97 500
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US) :	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US) :	60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):	0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :	60 000
Date d'approbation du programme de pays :	2004
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :	2011

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	0,5
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	0,0
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	0,0
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total :	0,0
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :	2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :	165 125
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :	96 500
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :	0,4
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	0,0

34. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	97 500
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	67 625
Total :	165 125

Rapport périodique

35. Au cours de la présente phase, le gouvernement de Nauru a achevé la préparation de son PGEH par une enquête nationale sur la consommation de HCFC et un processus de consultation nationale. L'UNO de Nauru a terminé aussi toutes les activités locales, programmées dans la Stratégie régionale d'élimination et a informé les principaux intervenants et le grand public sur les utilisations des SAO et leurs incidences potentielles. Actuellement, le gouvernement de Nauru mène une consultation nationale sur la mise en œuvre du PGEH.

Plan d'action

36. Pour la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le gouvernement de Nauru prévoit instaurer un système de quotas qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, tel que convenu dans le PGEH. L'UNO prévoit aussi améliorer la coopération avec le ministère des Douanes pour renforcer sa collecte de données et la communication des rapports ainsi que pour lutter contre le commerce illicite. L'UNO organisera les programmes de formation approuvés pour les techniciens et les agents des douanes dans le cadre du PGEH, poursuivra ses activités de sensibilisation, mènera des consultations et mobilisera tous les intervenants nationaux pour se joindre aux efforts de mise en œuvre du PGEH.

## NÉPAL: Renouveaulement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
	Phase I: nov-98	62 000
	Phase II: jlt-02	53 733
	Phase III: déc-04	60 000
	Phase IV: nov-06	60 000
	Phase V: nov-08	60 000
	Phase VI: jlt-10	60 000
	Total :	355 733
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		1998
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2012
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	27,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	2,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,9
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	1,1
(f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2011) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,1
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	1,1
(f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total :	1,2
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		1 359 739
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		972 445
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		30,1
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		24,4

### 37. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Fonds approuvés (\$ US)
(a) Projets d'investissement :	142 000
(b) Renforcement des institutions :	355 733
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	862 006
Total :	1 359 739

### Rapport périodique

38. Au cours de la sixième phase de son projet de renforcement des institutions, le gouvernement du Népal a ratifié les amendements de Copenhague, Montréal et Beijing et déposé les documents de ratification au registre des Nations Unies en mai 2012. L'UNO du Népal a poursuivi ses efforts pour

maintenir l'élimination complète des CFC, avec l'achèvement du PGEF, et pour préparer le pays à respecter les premières mesures de réglementation sur les HCFC, par l'introduction du système de permis et de quotas pour les HCFC et l'élaboration du PGEH qui a été approuvé à la 60<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. L'UNO a organisé aussi la réunion du réseau régional des agents des douanes en 2011, a mené des activités de sensibilisation du public, incluant la célébration de la Journée internationale de l'ozone et continué à collecter les données sur la consommation de SAO pour remettre les rapports en temps voulu.

### Plan d'action

39. Le plan d'action pour la prochaine phase du projet de renforcement des institutions portera sur la mise en œuvre de la phase I du PGEH afin de respecter les premières mesures de réglementation sur les HCFC. Le gouvernement du Népal travaillera étroitement avec le ministère des Douanes pour renforcer les contrôles frontaliers et avec tous les autres intervenants afin de remettre les rapports requis en temps voulu, d'accroître la sensibilisation aux dispositions contenues dans les amendements ratifiés et de sensibiliser le public à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à son impact sur l'environnement.

### **RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA: Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
Phase I:	jlt-98	80 000
Phase II:	mars-02	69 334
Phase III:	jlt-04	69 334
Phase IV:	avril-06	69 334
Phase V:	avril-08	69 334
Phase VI	jlt-10	69 334
	Total :	426 670
Montant demandé pour le renouvellement (phase VII) (\$ US) :		69 334
Montant recommandé pour l'approbation de la phase VII (\$ US) :		69 334
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		69 334
Date d'approbation du programme de pays :		1998
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		73,3
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,4
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		1,0
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		7,0

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Dernière consommation de SAO déclarée (2011) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)	1,31
(f) Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
Total:	1,31
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :	
	2011
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US):	
	1 865 950
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :	
	1 628 693
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :	
	94,2
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO):	
	94,2

40. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif:

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	384 200
(b) Renforcement des institutions :	426 670
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 055 080
Total :	1 865 950

Rapport périodique

41. Au cours de la sixième phase de son projet de renforcement des institutions, l'UNO de la République de Moldova a actualisé le système réglementaire pour contrôler les HCFC en élaborant une législation destinée à soutenir la mise en œuvre d'un système de quotas/permis pour les HCFC; a instauré des droits de douanes pour les SAO et produits de remplacement (HFC); a démarré la mise en œuvre du PGEH; a élaboré et distribué du matériel de sensibilisation innovateur et a finalisé le code des pratiques exemplaires en réfrigération et en climatisation qui a été distribué aux sociétés et aux techniciens d'entretien par l'association publique des techniciens en réfrigération. L'UNO a continué aussi de collecter les données de consommation et de faire rapport au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone en temps voulu.

Plan d'action

42. Durant la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'UNO de la République de Moldova poursuivra ses efforts pour assurer la conformité au système de quotas pour les HCFC et élaborera des mesures législatives de soutien pour réglementer la consommation de HCFC et réduire les émissions. L'UNO veillera aussi à la mise en œuvre des activités approuvées du PGEH selon l'échéancier et amorcera les activités préparatoires pour la phase II du PGEH. Les tâches régulières, telles que la collecte et la communication des données sur la consommation de SAO et la mise en œuvre des activités de sensibilisation du public reliées à la protection de la couche d'ozone, se poursuivront.

## ARABIE SAOUDITE : Renouvellement du renforcement des institutions

Résumé du projet et profil de pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
Phase I:	nov-07	300 000
Total :		300 000
Montant demandé pour le renouvellement (phase II) (\$ US) :		200 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase II (\$ US) :		200 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase II du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		200 000
Date d'approbation du programme de pays :		2007
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		Pas encore approuvé
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO):		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		1 798,5
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		1 064,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		259,2
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		29,8
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		1 468,7
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		204,1
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		1 575,4
(f) Annexe E (bromure de méthyle)		36,0
Total :		1 611,4
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		4 493 901
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		1 099 927
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		856,7
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		250,0

### 43. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités	Fonds approuvés (\$ US)
(a) Projets d'investissement :	3 368 901
(b) Renforcement des institutions :	300 000
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	825 000
Total :	4 493 901

### Rapport périodique

44. Au cours de la première phase de son projet de renforcement des institutions, le gouvernement d'Arabie saoudite a mis en œuvre plusieurs initiatives qui ont permis au pays d'éliminer les CFC et d'honorer ses engagements aux termes du Protocole de Montréal. Durant cette période, le pays a mis en œuvre le plan national d'élimination des CFC; a appliqué les règlements sur les SAO, incluant le système de permis pour l'importation/l'exportation des SAO et amorcé la consultation sur l'instauration d'un système de permis électronique pour l'importation/l'exportation des HCFC et d'un système de quotas.

L'UNO a amorcé aussi l'instauration d'un système d'accréditation des techniciens et mené des activités de sensibilisation ciblant le public, les utilisateurs finals et les techniciens. Le gouvernement d'Arabie saoudite a fait aussi des progrès dans le processus de ratification des amendements de Montréal et de Beijing dont l'adoption est attendue au cours du deuxième semestre de 2012. L'Arabie saoudite est devenue un membre actif du réseau régional de l'ozone pour l'Asie occidentale et coopère avec les autres pays de la région par la diffusion de matériel imprimé et la tenue d'événements régionaux, incluant les réunions de réseau et les ateliers thématiques techniques.

### Plan d'action

45. Pour la seconde phase de son projet de renforcement des institutions, l'UNO continuera de coordonner le programme du Protocole de Montréal dans ce pays et élaborera/actualisera les dispositions législatives et réglementaires que les autorités gouvernementales responsables devront adopter afin de respecter les objectifs d'élimination des HCFC. L'UNO accordera la priorité à l'amélioration des réglementations sur les HCFC, incluant le lancement d'un système de quotas d'importation des HCFC et la mise à jour du système de permis afin de permettre son fonctionnement en ligne. L'UNO prévoit aussi poursuivre le renforcement de sa coopération avec le ministère des Douanes pour continuer d'améliorer la collecte des données sur les SAO, la lutte contre le commerce illicite, en coordination aussi avec les pays membres du Conseil de coopération du Golfe et les autorités régionales. En outre, le pays prévoit continuer le développement des compétences des techniciens en réfrigération et des agents des douanes et intensifier les activités de sensibilisation. L'UNO poursuivra ses efforts en vue de finaliser la préparation du PGEH et la mise en œuvre d'activités reliées aux HCFC afin d'assurer le plein respect des dispositions du Protocole de Montréal.

### **SURINAME: Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
	Phase I: déc-03	110 000
	Phase II: nov-06	73 333
	Phase III: nov-09 & avril-10	73 333
	Total :	256 666
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US) :		73 333
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US) :		73 333
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		73 333
Date d'approbation du programme de pays :		2003
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	41,3
(b)	Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)	2,0
(f)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a)	Annexe A, Groupe I (CFC)	0,0
(b)	Annexe A, Groupe II (halons)	0,0
(c)	Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,0
(d)	Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)	0,0
(e)	Annexe C, Groupe I (HCFC)	1,3
(f)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
	Total :	1,3

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>	
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :	2011
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :	1 226 846
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :	700 345
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :	41,4
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	41,3

46. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif :

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	193 000
(b) Renforcement des institutions :	256 666
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	777 180
Total :	1 226 846

### Rapport périodique

47. Au cours de la dernière phase du projet de renforcement des institutions, l'UNO du Suriname a mis à jour le système réglementaire pour réglementer les HCFC et a introduit le système de permis et de quotas pour les HCFC. L'UNO a coordonné l'élaboration de la stratégie d'élimination des HCFC au Suriname, en menant une enquête nationale et en tenant des consultations régulières avec les intervenants (importateurs, distributeurs, association des techniciens, responsables des politiques et autres). Le PGEH a été approuvé en novembre 2011 et sa mise en œuvre fut lancée en avril 2012 par une mission mixte PNUE/ONUDI. La Journée internationale de l'ozone a été célébrée avec l'élaboration de matériel de sensibilisation utile et innovateur. L'UNO du Suriname a remis, en temps voulu, les rapports périodiques du programme de pays pour 2010 et 2011 et les données exigées en vertu de l'article 7 au Secrétariat du Fonds multilatéral et au Secrétariat de l'ozone respectivement.

### Plan d'action

48. Durant la prochaine phase de son projet de renforcement des institutions, l'UNO du Suriname amorcera la mise en œuvre du PGEH approuvé récemment, à partir du plan annuel de mise en œuvre approuvé en avril 2012. En collaboration avec l'Association pour la réfrigération, la ventilation et la climatisation du Suriname (ARVAS), l'UNO poursuivra le programme de formation des techniciens qui couvre les secteurs officiel et informel. En coopération avec ARVAS, l'UNO élaborera et améliorera des programmes de formation dans les écoles techniques. Le Suriname continuera à travailler pour assurer la conformité au système de quotas pour les HCFC et élaborera des mesures législatives de soutien pour réglementer la consommation de HCFC et réduire les émissions. L'UNO continuera de tenir des réunions régulières avec tous les intervenants publics et privés pour présenter le système de quotas pour les HCFC. L'UNO veillera aussi à la mise en œuvre ponctuelle des activités du plan annuel de mise en œuvre approuvé. La sensibilisation du public au sujet de la protection de la couche d'ozone se poursuivra.

**TUVALU: Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
Phase I:	mars-02	17 500
Phase II:	nov-06 & nov-08	37 583
Phase III:	déc-10	60 000
Total :		115 083
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US) :		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2002
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		0,3
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		0,1
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,0
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		0,1
(f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
Total :		0,1
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2010
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		228 958
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US):		69 827
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO):		0,3
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO):		0,0

49. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif:

<b>Résumé des activités</b>	<b>Fonds approuvés (\$ US)</b>
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions:	115 083
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	113 875
Total:	228 958

Rapport périodique

50. Durant la troisième phase de son projet de renforcement des institutions, l'UNO a progressé dans la préparation et la mise en œuvre du PGEH. Le pays a commencé à appliquer le système de permis d'importation/d'exportation et la réglementation de 2010 sur les SAO; il a poursuivi les consultations avec les intervenants en vue de l'instauration du système de quotas d'importation/d'exportation pour les HCFC et la mise sur pied d'une association professionnelle. Un comité de sensibilisation a été créé et des activités de sensibilisation visant les utilisateurs finals et les techniciens d'entretien ont été menées en

plus d'une campagne de sensibilisation dans les mass média. Le rapport sur les données exigées en vertu de l'article 7 et le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2010 ont été remis en temps voulu.

### Plan d'action

51. Durant la prochaine phase de son projet de renforcement des institutions, l'UNO de Tuvalu mettra en place le système de quotas pour l'importation/l'exportation de HCFC qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le pays prévoit aussi continuer de renforcer sa coopération avec le ministère des Douanes pour la collecte de données et la lutte contre le commerce illicite. Par ailleurs, le pays prévoit mettre en place une formation pour les techniciens et les agents de douanes ainsi que des activités de sensibilisation, telles que précisées dans le PGEH régional approuvé. De plus, l'association professionnelle sera opérationnelle à partir de 2013.

### **VANUATU: Renouvellement du renforcement des institutions**

<b>Résumé du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants approuvés précédemment pour le renforcement des institutions (\$ US) :		
Phase I:	mars-02	20 250
Phase II (année 1):	avril-08	6 750
Phase II (année 2):	nov-09	32 500
Phase III:	déc-12	60 000
Total :		119 500
Montant demandé pour le renouvellement (phase IV) (\$ US) :		60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la phase IV (\$ US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$ US):		0
Coût total de la phase IV du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$ US) :		60 000
Date d'approbation du programme de pays :		2002
Date d'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence pour les substances réglementées (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)		0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons) (moyenne 1995-1997)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC) (moyenne 2009-2010)		0,3
(f) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)		0,2
Dernière consommation de SAO déclarée (2010) conformément à l'article 7 (tonnes PAO) :		
(a) Annexe A, Groupe I (CFC)		0,0
(b) Annexe A, Groupe II (halons)		0,0
(c) Annexe B, Groupe II (tétrachlorure de carbone)		0,0
(d) Annexe B, Groupe III (méthyle chloroforme)		0,0
(e) Annexe C, Groupe I (HCFC)		0,5
(f) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
Total :		0,5
Année des données déclarées sur la mise en œuvre du programme de pays :		2011
Montant approuvé pour des projets (en date d'avril 2012) (\$ US) :		249 750
Montant décaissé (en date de décembre 2010) (\$ US) :		75 500
SAO à éliminer (en date d'avril 2012) (tonnes PAO) :		0,0
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		0,0

52. Résumé des activités et fonds approuvés par le Comité exécutif:

Résumé des activités	Fonds approuvés (\$ US)
(a) Projets d'investissement :	0
(b) Renforcement des institutions :	119 500
(c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	130 250
Total :	249 750

### Rapport périodique

53. Durant la phase courante du projet de renforcement des institutions, le gouvernement de Vanuatu a conclu le processus de ratification des amendements de Montréal et de Beijing et achevé l'élaboration de son PGEH, approuvé en avril 2011. L'UNO a signé aussi un protocole d'entente avec le ministère des Douanes pour renforcer l'échange de renseignements; a organisé un atelier de formation pour les agents de douane et deux séances de formation sur les pratiques exemplaires en réfrigération et a amorcé la mise en place du système de permis pour l'importation/l'exportation de HCFC, avec l'émission du premier certificat d'enregistrement d'un importateur approuvé en novembre 2011. Le gouvernement de Vanuatu a apporté aussi des amendements à la loi sur la protection de la couche d'ozone qui seront examinés par le parlement à la mi-2012.

### Plan d'action

54. Pour la prochaine phase du renforcement des institutions, le gouvernement de Vanuatu commencera à appliquer le système de quotas pour la réglementation de l'importation/l'exportation de HCFC à partir du 1er janvier 2013 et poursuivra la mise en œuvre de la phase I du PGEH, incluant des programmes de formation pour les agents de douanes et les techniciens. Le pays poursuivra aussi sa participation active au Consentement préalable éclairé officiel sur le commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone pour lutter contre le commerce illicite, et il poursuivra aussi les activités de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone. Le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays et les rapports sur les données exigées en vertu de l'article 7 continueront d'être remis en temps voulu.

-----

## Annexe II

### POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS SOUMIS À LA 67<sup>e</sup> RÉUNION

#### **Bolivie (État plurinational de)**

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour l'État plurinational de Bolivie et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2010, indiquant qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a pris note aussi des progrès réalisés par l'État plurinational de Bolivie durant cette phase dans le processus de ratification de l'Amendement de Beijing et du fait que le pays a débuté la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC. Le Comité exécutif encourage l'État plurinational de Bolivie à ratifier l'Amendement de Beijing dès que possible et a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, l'État plurinational de Bolivie maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

#### **Brunei Darussalam**

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Brunei Darussalam et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral les données sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2011, indiquant qu'il a maintenu l'élimination complète des CFC et qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, le Brunei Darussalam maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec un succès remarquable la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

#### **Iles Cook**

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour les Iles Cook et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2010, indiquant qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, les Iles Cook maintiennent l'élimination des CFC et poursuivent avec succès la mise en œuvre de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

#### **Fidji**

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Fidji et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral les données sur la mise en œuvre du programme de pays et au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2011, indiquant qu'il a maintenu l'élimination complète des CFC et qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, Fidji maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Gambie**

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Gambie et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2010, indiquant qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, la Gambie maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Grenade**

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour Grenade et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral les données de 2011 sur la mise en œuvre du programme de pays, indiquant qu'il a maintenu l'élimination complète des CFC et qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, Grenade maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec un succès remarquable la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Guinée-Bissau**

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la Guinée-Bissau et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2011, indiquant qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, la Guinée-Bissau maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **République démocratique populaire lao**

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour la République démocratique populaire lao et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2010, indiquant qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, la République démocratique populaire lao maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Madagascar**

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour Madagascar et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2010, indiquant qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, Madagascar maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en

œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Maldives**

10. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour les Maldives et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2011, indiquant qu'il a maintenu l'élimination complète des CFC et qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, les Maldives maintiennent l'élimination des CFC et poursuivent avec un succès remarquable la mise en œuvre de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Micronésie (États fédérés de)**

11. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour les États fédérés de Micronésie et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2011, indiquant qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, les États fédérés de Micronésie maintiennent l'élimination des CFC et poursuivent avec succès la mise en œuvre de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Nauru**

12. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Nauru et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2010, indiquant qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, Nauru maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Népal**

13. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Népal et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'article 7 pour 2011, indiquant qu'il a maintenu l'élimination complète des CFC et qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a pris note aussi, avec satisfaction, du dépôt par le gouvernement du Népal de ses instruments de ratification des Amendements de Copenhague, Montréal et Beijing au Protocole de Montréal auprès des Nations Unies à New York et de l'entrée en vigueur de ces amendements au Népal, le 16 août 2012. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, le Népal maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec un succès remarquable la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **République de Moldova**

14. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour la République de Moldova et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral les données sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2011 et au Secrétariat de l’ozone, les données pour 2011 relatives à l’article 7. Le Comité exécutif a reconnu avec satisfaction que la République de Moldova a atteint l’objectif de consommation de CFC nulle en 2010 aux termes du Protocole de Montréal et qu’elle a pris des mesures importantes pour amorcer la mise en œuvre de son plan de gestion de l’élimination des HCFC. Le Comité exécutif a bon espoir qu’au cours des deux prochaines années, la République de Moldova maintienne l’élimination des CFC et poursuive avec un succès remarquable la mise en œuvre de son plan de gestion de l’élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Arabie saoudite**

15. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour l’Arabie saoudite et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l’ozone les données pour 2010 relatives à l’article 7, indiquant qu’il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a pris note aussi que dans le cadre du projet de renforcement des institutions, l’Arabie saoudite a réalisé en 2009-2010 une élimination remarquable de sa consommation de SAO et honoré ses engagements en éliminant complètement la consommation de CFC.

16. Le Comité exécutif a félicité l’Arabie saoudite de ses efforts pour achever la mise en œuvre de son plan national d’élimination des CFC; a encouragé le pays à ratifier les Amendements de Montréal et de Beijing dès que possible et a bon espoir qu’au cours des deux prochaines années, l’Arabie saoudite maintienne l’élimination des CFC, poursuive avec succès la mise en œuvre de ses activités d’élimination des HCFC en cours et finalise l’élaboration de son plan de gestion de l’élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Suriname**

17. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions pour le Suriname et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral les données de 2011 sur la mise en œuvre du programme de pays, indiquant qu’il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu’au cours des deux prochaines années, le Suriname maintienne l’élimination des CFC et poursuive avec un succès remarquable la mise en œuvre de son plan de gestion de l’élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Tuvalu**

18. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Tuvalu et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l’ozone les données relatives à l’article 7 pour 2010, indiquant qu’il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu’au cours des deux prochaines années, Tuvalu maintienne l’élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en œuvre

de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

### **Vanuatu**

19. Le Comité exécutif a examiné le rapport joint à la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Vanuatu et noté avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat du Fonds multilatéral les données de 2011 sur la mise en œuvre du programme de pays, indiquant qu'il a maintenu l'élimination complète des CFC et qu'il respecte les mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a bon espoir qu'au cours des deux prochaines années, Vanuatu maintienne l'élimination des CFC et poursuive avec succès la mise en œuvre de son plan de gestion de l'élimination des HCFC afin de respecter les objectifs initiaux de gel de la consommation de HCFC en 2013 et de la réduction de 10 pour cent en 2015.

-----



**AMENDMENT TO  
UNEP'S WORK PROGRAMME  
2012**

**Presented to the  
67<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee  
of the Multilateral Fund for the Implementation  
of the Montreal Protocol**

**June 2012**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME**

## A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2012 was approved at the 66<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.
2. This document, as submitted for consideration to the 67<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee, represents an Amendment to that Work Programme.

## B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2012

3. Consistent with the Business Plan 2012-2014, this Amendment comprises funding requests for
  - Support for the implementation of Institutional Strengthening projects in 18 countries.

One annual tranche for an approved HCFC Phase-out Management Plan (HPMP) and HPMPs for 3 countries are also submitted to the 67<sup>th</sup> Executive Committee Meeting (not included in this Work Programme Amendment).

4. Details of the Work Programme Amendment and the total requested funding by project groups are presented in Table 1.

5. Summary of the Work Programme Amendment is presented in Table 2.

Table 1. Funding requests for ISP renewals and individual projects to be considered at the 67<sup>th</sup> Meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
<b>INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT RENEWALS (ISRs)</b>				
Bolivia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	78,867	0	78,867
Brunei	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	70,000	0	70,000
Cook Islands	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Fiji	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	60,000	0	60,000
Gambia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Grenada	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Guinea Bissau	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	60,000	0	60,000
Nauru	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Madagascar	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,700	0	60,700
Maldives	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Micronesia	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Nepal	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	60,000	0	60,000
Republic of Moldova	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	69,334	0	69,334
Lao PDR	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	60,000	0	60,000
Saudi Arabia	Renewal of institutional strengthening project (Phase II)	200,000	0	200,000
Suriname	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	73,333	0	73,333
Tuvalu	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
Vanuatu	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	60,000	0	60,000
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Project Renewals</i>		<i>1,272,234</i>	<i>0</i>	<i>1,272,234</i>

Table 2. Summary of items submitted for consideration by the 67<sup>th</sup> Executive Committee meeting by group

<i>Type of projects</i>	<i>Value in US</i>	<i>Project support costs in US\$</i>	<i>Total in US\$</i>
Sub-total for Individual Projects	0	0	0
Sub-total for Institutional Strengthening Projects	1,272,234	0	1,272,234
<b>Grand Total</b>	<b>1,272,234</b>		<b>1,272,234</b>

**C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP**

**1. Title:** *Requests for institutional strengthening renewals for (18 countries) Bolivia, Brunei, Cook Islands, Fiji, Gambia, Grenada, Guinea Bissau, Nauru, Madagascar, Maldives, Micronesia, Nepal, Republic of Moldova, Lao PDR, Saudi Arabia, Suriname, Tuvalu and Vanuatu*

*Background:* Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed eight countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.

These projects have been included in the UNEP 2012-2014 Business Plan.

*Objectives:* To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

*Activities and description:* Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

*Time Frame:* 24 months

<i>Per country cost:</i>	<b>Country</b>	<b>US\$</b>
	Bolivia	78,867
	Brunei	70,000
	Cook Islands	60,000
	Fiji	60,000
	Gambia	60,000
	Grenada	60,000
	Guinea Bissau	60,000
	Nauru	60,000
	Madagascar	60,700
	Maldives	60,000
	Micronesia	60,000
	Nepal	60,000
	Republic of Moldova	69,334
	Lao PDR	60,000
	Saudi Arabia	200,000
	Suriname	73,333,
	Tuvalu	60,000
	Vanuatu	60,000
	<b>Total:</b>	<b>1,272,234</b>

\*Note: No project support costs are requested for institutional strengthening projects.